



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCVDFB - SPANC
Avenue de Sarlat
24220 ST CYPRIEN

Contact :
Céline TALINEAU : celine.talineau@ccvdfb.fr
Isabelle FÉRAIN : isabelle.ferain@ccvdfb.fr

Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Isabelle FÉRAIN** le **03/10/2019**

Date du précédent contrôle : **14/05/2010**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de l'existant**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1975-1980**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

Mme Grace ANDERSON

Les Pougès

24170 CARVES

Section et n° de parcelle : **A n°83-84-85-1078-1075...**

Type de logement : **Secondaire**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

Mme Grace ANDERSON

105 Fern Drive

91105 PASA DENA - CALIFORNIE

USA

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **3**

Nombre de pièces principales :

Type de logement : **Secondaire**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Fongauffier**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Complément : **maison inoccupée lors de la visite**

Superficie de la ou les parcelles : **> 7266 m²**

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Infiltration sur la parcelle**

Précisions : **infiltration des eaux de pluie en surface et dans un puisard.**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est accessible.

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : **La fosse septique est accessible.**

Nombre de fosse septique : 1

Volume en litre : Nous ignorons le volume de la fosse septique.

Nous ne savons pas si la fosse septique présente un signe d'altération.

Commentaire : **Une réhausse de 50 cm installée sur le regard de la fosse depuis la précédente visite du SPANC. Présence de racines visibles au niveau des joints du tuyau d'arrivé et de la réhausse de la fosse (1 arbre juste à côté de la fosse).**

Nous ne savons pas si l'écoulement est correcte.

Commentaire : **maison inoccupée lors de la visite. Niveau d'eau normal.**

VIDANGE

Date de dernière vidange : **2017**

Bordereau : **Non**

Entreprise agréée : **Non**

Hauteur de boues : **pas de boue, aspect très liquide.**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Précision sur le traitement : **1 seule tranchée d'épandage**

Précision sur la taille du système de traitement : **environ 15 m de drains avant d'arriver au puisard (herbe verte l'été)**

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Non**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

VENTILATION

Il existe une ventilation primaire.

Diamètre en mm :

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il n'existe pas de ventilation secondaire.

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

Commentaire : **tuyau ventilation primaire branchée sur la chute d'eaux usées, contre la façade.**

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard n'est pas accessible.

Commentaires : **regard de collecte des eaux ménagères et de la fosse septique.**

REGARD DE CONTROLE

Il existe un regard de contrôle.

Type de regard : **Regard**

Le regard de contrôle est accessible.

Le regard de contrôle ne présente pas de signe d'altération.

Commentaires : **1 regard au milieu du puisard (puisard bâti)**

Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

L'aménagement du terrain gêne le dispositif d'assainissement.

Commentaires : **Arbres proche des drains**

Risques possibles : **Obstruction par les racines**

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Partiellement**

Travaux effectués : **accessibilité de la fosse septique avec la mise en place d'une réhausse au niveau du couvercle.**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

Précisions : **maison inoccupée lors de la visite du SPANC**

DISPERSION DES EFFLUENTS

Il existe un rejet d'effluent.

Type de rejet :

- **Eaux ménagères brutes**
- **Eaux vannes prétraitées**

Type d'exutoire : **Puisard**

Précisions : **présence d'un puisard suite à une petite tranchée d'épandage d'environ 15 m**

Etat du rejet :

- **Propre / sec**

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

Mme Grace ANDERSON
Les Pouges
24170 CARVES

Section et n° de parcelle : **A n°83-84-85-1078-1075...**
Diagnostic de bon fonctionnement du **03/10/2019**

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Fongauffier**

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- La mise en place d'un bac dégraisseur et d'un préfiltre diminuerait le risque de colmatage.
- Un tuyau de ventilation doit être situé en sortie de fosse ou après le préfiltre pour évacuer les gaz et éviter la corrosion sur les cuves en béton.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Il semblerait qu'il y ait une tranchée d'épandage unique avant d'atteindre un puisard "bât" (herbe plus verte l'été de la fosse au puisard). Le système d'épandage est donc significativement sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de la maison, et le puisard n'est pas un système de traitement des eaux usées. Il serait préférable d'installer un système de traitement conforme.

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- Cependant, l'installation est située dans une zone à enjeu sanitaire: périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Fongauffier. Ceci implique la mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans.

L'installation comprend les éléments suivant :

- 1 fosse septique
- 1 tranchée d'épandage d'environ 15 m puis un puisard

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Présence d'un puisard non conforme.
- Ventilation de fosse inexistante.
- Absence de prétraitement pour les eaux ménagères : pas de bac à graisses.
- Sous dimensionnement du système de traitement par rapport à la capacité d'accueil.

Travaux à effectuer :

- **Mettre en place un système de prétraitement pour les eaux ménagères.**
- **Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.**
- **Installer une ventilation de fosse conforme.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 10/10/19
La Technicienne Isabelle FÉRAIN

Fait à Saint Cyprien le 10/10/2019
Pour le Président M. RAFALOVIC
Vice-Président J.B LALUE

Fait à CARVES
Le 15/10/2019
Le Maire



Schéma du système d'assainissement autonome

Visite du SPANC le 03/10/19

1129

1131

95

Mme ANDERSON Grace
Les Pouges

26 170 CARVES

93

85 Maison d'habitation
secondaire

logement
Annexe

1078

84

96

regard

fosse septique

83

pin
regard
puit
puit
(bâti)

Teau de pluie

1075

1072

97

0 5 10 15 m

Plan 1



Edité le 10/10/2019 - Echelle : 1/500